

## BTS - INGENIEUR - MASTER : Statut ETUDIANT \* Demande de BOURSES du CROUS et/ou LOGEMENT

\* Les apprentis et les élèves en contrat de professionnalisation n'ont pas accès aux BOURSES du CROUS.

Les droits aux bourses sur critères sociaux d'un étudiant sont déterminés en fonction des revenus de sa famille, du nombre d'enfants rattachés fiscalement au foyer et de l'éloignement de son lieu d'études. Le montant de la bourse est fixé selon un barème national.

■ **Pour déposer votre demande de bourses, aller sur : [MesServices.etudiant.gouv.fr](http://MesServices.etudiant.gouv.fr) puis cliquez sur : DEMANDE DSE BOURSE/LOGEMENT**

■ **En fonction de vos vœux, vous devez sélectionner :**

BTS Etudiant ESA
Dans l'encadré : <b>Supérieur conduisant à un niveau Licence</b> Sélectionnez <input checked="" type="radio"/> BTS, BTSA + choisir l'Année de formation (menu déroulant) Puis cliquez sur <a href="#">ANGERS AGRITEC ESA (Esfap)</a>
Ingénieur ESA
Dans l'encadré : <b>Supérieur conduisant à un niveau Master</b> Sélectionnez : <input checked="" type="radio"/> Formation d'Ingénieur + choisir l'Année de formation (menu déroulant) Puis cliquez sur <a href="#">ANGERS Ecole Supérieure d'Agriculture</a>
Master DNM Food Identity ou International Vintage
Dans l'encadré : <b>Supérieur conduisant à un niveau Master</b> Sélectionnez <input checked="" type="radio"/> Coursus Master + choisir l'Année de formation (menu déroulant) Puis cliquez sur <a href="#">ANGERS Ecole Supérieure d'Agriculture</a>

■ **Choix de résidence universitaire**

Choisissez l'une des 4 résidences les plus proches de l'ESA :

1. Résidence Madeleine - 2. Cité Bourgonnier - 3. Résidence Célestin Port - 4. Cité Couffon-Pavot.

■ **Pour connaître dès maintenant vos droits à la bourse et votre échelon, faire une simulation en allant sur [MesServices.etudiant.gouv.fr](http://MesServices.etudiant.gouv.fr), puis cliquez sur : SIMULATEUR CALCULEZ VOTRE BOURSE**

■ **Procédure**

	1. Calcul droit à bourse	2. Demande	3. Réponse	4. Validation	5. Attribution conditionnelle	6. Confirmation	7. Décision définitive
<b>Echéance</b>	A tout moment	<b>15 janvier au 31 mai</b>	Sous 48h par courriel	Renvoi du dossier sous 8 jours	Etude au fur et à mesure de la réception des dossiers	Remettre votre notification à l'Université et l'ESA à la rentrée	Dès inscription validée par l'Université
<b>Action</b>	Simulateur -> calculez votre bourse	Saisissez votre demande		Validez votre dossier et envoyez les pièces réglementaires	Réponse de principe du CROUS	L'Université confirme au CROUS votre inscription	Le CROUS vous adresse la décision définitive

**L'attribution conditionnelle est à remettre à l'ESA avec votre dossier d'inscription DOSSIEL, en septembre :**  
 ➤ afin d'obtenir l'attribution définitive et déclencher le versement de votre bourse chaque mois  
 ➤ être exonéré de la cotisation de Sécurité sociale étudiante.

**Le "Statut Boursier" ouvre droit également à :**

- l'exonération de la contribution à la vie étudiante mise en place à partir de la rentrée 2018 (gain de 90 €)
- l'augmentation de l'Allocation logement (gain de 40 à 50 €/par mois, soit environ 500 €/an)
- d'autres aides, réductions ou exonérations éventuelles (par ex : bourse départementale ou bourse régionale...)
- la dispense de paiement des droits d'inscription universitaire (gain de 184 € en 2017/2018).

**Contact : Pôle Information & Orientation - 02 41 23 55 55 - email : [info-orientation@groupe-esa.com](mailto:info-orientation@groupe-esa.com)**  
*Ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, sauf le mercredi après-midi*